

VERS UNE SÉCURITÉ COLLECTIVE SANS ARMES NUCLÉAIRES : TROIS QUESTIONS AUX CANDIDAT-E-S

Élections européennes, 9 juin 2024

L'Union européenne peut jouer un rôle clé au sein de la communauté internationale en faveur du désarmement et de la non-prolifération. Elle dispose du Service européen d'action extérieure (SEAE) pour mettre en œuvre la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE. Parmi les actions les plus notables, nous relevons la contribution aux négociations de l'accord de Vienne signé en 2015 entre l'Iran, l'Union européenne, le P5 (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni, Russie) et l'Allemagne, pour mettre un terme au programme nucléaire de l'Iran.

Le SEAE est dirigé actuellement par Josep Borrel, le Haut représentant de l'UE pour les affaires étrangères, qui dispose aussi d'un envoyé spécial pour le désarmement et la non-prolifération (actuellement Stephan Klement). Le SEAE consulte régulièrement le Parlement européen (705 députés), prenant acte des nombreuses résolutions votées, et plus spécifiquement la Commission des affaires étrangères et la Sous-commission sécurité et défense. D'ailleurs, certains parlementaires (groupe Renew et PPE principalement) ont exercé un fort plaidoyer pour que cette sous-commission soit transformée dans la prochaine législature en une commission à part entière (il y en a 20 actuellement) lui permettant de disposer de plus de pouvoir notamment en termes de contrôle des propositions émises par la Commission européenne.




C'est pourquoi il est crucial de connaître le positionnement des partis politiques, présentant une liste aux élections européennes, sur le Traité des Nations unies sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). ICAN France a interpellé 7 têtes de listes de partis politiques avec ces questions :

n°1 : Signerez-vous [l'Appel des parlementaires](#) de la campagne ICAN exprimant ainsi un soutien officiel au TIAN ?

n°2 : Proposerez-vous au premier trimestre 2025, année de la 80e commémoration des destructions de Hiroshima et de Nagasaki, une résolution de soutien au TIAN dans la perspective de la Troisième réunion des États parties qui se déroulera du 3 au 6 mars 2025, à New York, au siège des Nations unies ?

n°3 : Pouvez-vous indiquer votre volonté de participer à la délégation parlementaire lors de la Troisième réunion du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ?

La Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN - International Campaign to Abolish Nuclear Weapons) est une coalition, lancée en 2007, de 700 ONG partenaires dans 110 pays. Le 6 octobre 2017, ICAN a reçu le Nobel de la paix pour le « *travail réalisé depuis 2007 pour l'élaboration du Traité d'interdiction des armes nucléaires, adopté le 7 juillet 2017, à l'Assemblée générale de l'ONU, et pour avoir attiré à nouveau l'attention sur les conséquences humanitaires catastrophiques qu'entraîneraient l'utilisation intentionnelle ou accidentelle d'armes nucléaires* ». ICAN et sa branche française (composée de 65 organisations) mobilisent les citoyens et les gouvernements pour l'universalisation et la mise en application du TIAN. En France, ce traité est soutenu par 83 villes (dont Grigny, Lyon, Montpellier, Paris, Saint-Étienne, ...) et par 4 collectivités territoriales (Assemblée de la Polynésie Française, région Bourgogne-Franche-Comté, Département de Seine-Saint-Denis, Métropole du Grand Lyon). De plus en plus de parlementaires nationaux (56 en 2022, 70 en 2023) soutiennent l'urgence à redonner à la France son rôle progressiste en participant comme État observateur aux réunions de ce Traité.

MÉTHODOLOGIE : Les informations publiées proviennent des programmes et publications des partis politiques	
	Exprime une action de soutien au Traité des Nations unies sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN)
	Exprime une absence d'information complète
	Exprime une action opposée au TIAN, norme de droit international du désarmement et de la non-prolifération nucléaire




Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires : À la 8ème conférence d'examen, en 2010, du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), la France, avec 190 autres États parties, a accepté un document final qui mentionnait « *la Conférence se dit vivement préoccupée par les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires et réaffirme la nécessité pour tous les États de respecter en tout temps le droit international applicable, y compris le droit international humanitaire* ». En 2017 les négociations s'ouvrent aux Nations unies pour un traité d'interdiction (TIAN). Adopté par 122 États à l'Assemblée générale des Nations unies le 7 juillet 2017, le TIAN entre en vigueur le 22 janvier 2021. Il vient renforcer le TNP et combler un vide juridique majeur du droit international en créant de nouvelles interdictions (notamment l'emploi, la menace d'emploi, le financement de l'industrie nucléaire militaire, le stationnement) et apporte un processus d'assistance aux victimes des armes nucléaires et d'aide à la réhabilitation des zones affectées par ces armes. En mai 2024, 93 États ont signé cette norme de droit international, dont 70 (avec l'Autriche, l'Irlande et Malte, des États membres de l'Union européenne) l'ont ratifié.




Le parlement européen s'est déjà exprimé en faveur du TIAN :

- [Résolution 2016/2936RSP](#), 27 octobre 2016 : « adhère à la recommandation [...] de réunir en 2017 une conférence ouverte à tous les États pour négocier un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires et ouvrant la voie à leur interdiction totale » ;
- [Recommandation P9 TA-PROV\(2020\)0281](#), 21 octobre 2020, le parlement indique soutenir une approche progressive du désarmement nucléaire, tout en reconnaissant que le TIAN était l'expression du mécontentement d'une majorité d'États à l'égard des efforts de désarmement internationaux. Il est ainsi observé « que l'adoption du TIAN témoigne du souhait d'atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires ».

Sur la base des réponses ou des non-réponses (est-ce volontaire ?), nous disposons d'une vue précise sur la posture de 7 partis politiques concernant les armes nucléaires et plus précisément le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires :




- Deux partis politiques - *Gauche Unie et Les Écologistes* - sont clairement en faveur du TIAN.
- Deux partis politiques - *La France Insoumise-Union Populaire et le Parti Pirate* - démontrent un engagement favorable, mais il est nécessaire de le confirmer via notamment la signature de l'Engagement parlementaire de ICAN.
- Trois partis politiques - *Les Républicains, Renaissance et le Parti Socialiste-Place Publique* - abordent une posture de rejet de cette nouvelle norme de droit international.

NOTATION	LES PARTIS POLITIQUES	RÉSULTATS
	Gauche Unie Léon DEFFONTAINES Les Écologistes Marie TOUSSAINT	FAVORABLE AU TIAN
	La France Insoumise - Union Populaire Manon AUBRY Parti Pirate Caroline ZORN	DOIT POURSUIVRE SON ENGAGEMENT AU TIAN
	Les Républicains François-Xavier BELLAMY Renaissance Valérie HAYER Parti Socialiste - Place Publique Raphaël GLUCKSMANN	OPPOSÉ AU TIAN

Gauche Unie	Léon DEFFONTAINES	
<p>Question 1 :</p>	<p>« Comme évoqué dans notre programme, la liste de la Gauche unie pour le monde du travail appelle à la ratification du Traité d'interdiction des armes nucléaires de l'ONU, dans l'optique d'un désarmement global, multilatéral et négocié, en premier lieu en matière nucléaire. A rebours des défenseurs de la « doctrine de dissuasion nucléaire », nous pensons que les armes nucléaires ne participent aucunement au maintien, ni à la construction de la paix et de la sécurité en Europe et dans le monde. La possession de l'arme nucléaire sert au contraire de menace ultime dans le cadre de conflits conventionnels et d'outil de structuration de blocs autour de puissances nucléaires. Elles réduisent les relations internationales à un rapport de force armé, et présentent une menace sérieuse pour l'humanité. Avec les candidates et candidats de la liste de la Gauche unie pour le monde du travail, nous considérons qu'il est vital de renforcer le mouvement mondial pour éliminer les armes nucléaires. C'est pourquoi, une fois élu, je signerai l'Appel des parlementaires de la campagne ICAN comme l'ont fait les députés et sénateurs communistes Fabien Roussel, Jean-Paul Lecoq, Pierre Dharréville, Gérard Lahellec, Cécile Cukierman, Eric Bocquet...»</p>	
<p>Question 2 :</p>	<p>« Dans le contexte de la guerre en Ukraine, l'illusion selon laquelle l'arme nucléaire permettrait de maintenir la paix et la sécurité est définitivement dissipée. Pourtant, le risque de guerre nucléaire n'a jamais été aussi grand depuis la crise des missiles de Cuba. À l'heure où les neuf États nucléaires construisent de nouvelles armes nucléaires et augmentent leur arsenal pour la première fois en 35 ans, nous appelons au contraire à renouer avec la diplomatie dans les relations internationales et à construire un espace de sécurité collective pour l'ensemble du continent. C'est pourquoi, une fois élu, je m'engage à proposer une résolution de soutien au TIAN au Parlement européen dans la perspective de la Troisième réunion des États parties (mars 2025). J'appellerai également à des négociations en vue d'un traité de sécurité collective pour l'ensemble du continent, respectant la souveraineté de chaque Etat, et fournissant un cadre commun pour une coopération dégagée de la domination de l'Otan. Un tel traité permettra de relancer les négociations en faveur d'un désarmement global et multilatéral en Europe et dans le monde. S'inscrivant dans le cadre des principes de la Charte des Nations unies, il devrait être placé au service de la paix et de la sécurité de l'ensemble de ses membres. »</p>	
<p>Question 3 :</p>	<p>« Une fois élu, je serai volontaire pour participer à la délégation parlementaire lors de la Troisième réunion du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires qui se déroulera du 3 au 6 mars 2025 au Siège des Nations unies ».</p>	

Tête de liste du parti Gauche Unie, **Léon Deffontaines** a adressé à ICAN France les réponses présentées ci-dessus. [Nous retrouvons dans le programme](#) de ce parti (p. 11) des éléments annoncés par le candidat.

Les réponses apportées montrent un soutien fort pour faire avancer la reconnaissance du TIAN par le Parlement européen.

<i>La France insoumise - Union Populaire</i>	Manon AUBRY	
Question 1 :	« Conformément aux positions défendues par Jean-Luc Mélenchon lors de la campagne présidentielle et celles prises par les députés insoumis notamment au cours des débats parlementaires sur la Loi de Programmation Militaire en 2023, les candidats de la France Insoumise - Union populaire s'engageront en faveur de la dénucléarisation du monde grâce un processus multilatéral négocié. Dans cette perspective, ils plaideront contre la prolifération et le partage de l'arme nucléaire française telle qu'elle est esquissée semaine après semaine par Emmanuel Macron. Ils continueront de plaider pour que la France rejoigne les États observateurs du Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires qui doit son existence à une mobilisation internationale exemplaire rendue nécessaire par la mauvaise volonté des États dotés de l'arme nucléaire à appliquer le Traité de Non-Prolifération et en particulier dans son volet désarmement. »	
Question 2 :	« Ils saisiront l'occasion de l'anniversaire de Hiroshima et Nagasaki pour sensibiliser les consciences à la nécessité du désarmement, le cas échéant en proposant ou soutenant un texte approprié au Parlement européen. »	
Question 3 :	« Ils s'engageront pour défendre la paix et le droit international, notamment la recréation de mécanismes de limitation et contrôle des armements nucléaires, et à refuser toutes les logiques d'escalade qui pourraient contribuer à la survenue d'un conflit global. Par conséquent, ils s'efforceront aussi d'être représentés dans la délégation parlementaire de la troisième réunion d'examen du Traité d'interdiction des armes nucléaires »	

Tête de liste du parti Union Populaire, **Manon Aubry** a adressé à ICAN France les réponses présentées ci-dessus.




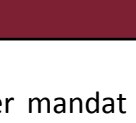
Complément d'informations :

- La candidate **Carine Sandon** (en 11e position), membre du parti politique Révolution écologique pour le vivant (REV), a répondu par l'affirmative aux trois questions.
- La candidate **Muriel Pascale** (en 15e position) a répondu qu'elle est « d'accord pour signer l'Appel des parlementaires » et « proposer une résolution de soutien au TIAN ».

Ces éléments laissent comprendre une attitude favorable au TIAN à la lecture des réponses.

S'il y a une expression positive pour « plaider » en faveur d'une participation de la France comme État observateur, nous regrettons cependant qu'il n'y ait pas d'indication à signer l'Appel parlementaire de ICAN.





<i>Les Écologistes</i>	Marie TOUSSAINT	
Question 1 :	<i>« Les Écologistes sont des alliés de longue date du combat pour l'interdiction des armes nucléaires. Le soutien au TIAN est dans le programme que nous portons pour les élections européennes en 2024. En effet, nous voulons pousser l'Union européenne à signer ce traité ».</i>	
Question 2 :	<i>« Vous pourrez trouver les députés écologistes du Parlement européen pour soutenir l'initiative en vue de la 3ème réunion des Etats parties en lien avec la 80 ème commémoration des destructions de Hiroshima et Nagasaki ».</i>	
Question 3 :	<i>« En fonction des agendas et des contraintes, l'un.e de nos député.e.s pourrait participer à cette réunion du TIAN ».</i>	

Tête de liste du parti Les Écologistes, **Marie Toussaint** a adressé à ICAN France les réponses présentées ci-dessus. Lors de son premier mandat de parlementaire européenne (2019 / 2024), elle a - comme 11 autres parlementaires de son parti - signé l'Engagement parlementaire d'ICAN pour soutenir le TIAN. Afin de montrer sa volonté de poursuivre ce soutien au TIAN, la candidate a de nouveau signé cet engagement.

Complément d'informations :

- Le programme de ce parti mentionne une volonté de « [poursuite les efforts de désarmement](#) » notamment en « *allant au-delà du traité de non-prolifération des armes nucléaires, en poussant la signature par l'Union européenne du traité sur l'interdiction des armes nucléaires* ».
- Il faut relever que le candidat **Mounir Satouri**, (député européen 2019 - 2024) qui siégeait au sein de la Sous-commission sécurité et défense a répondu favorablement aux trois questions, rappelant notamment sa participation, au sein de la délégation parlementaire à la Première réunion du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (ONU, Vienne, 2022) et son souhait de « *proposer une résolution de soutien au TIAN dans la perspective de la Troisième réunion des États parties* ». À des fins de transparence, nous souhaitons indiquer que Mounir Satouri a réalisé la traduction en langue arabe de l'étude « [Sous le sable la radioactivité : Les déchets des essais nucléaires français en Algérie](#) » co-écrite par ICAN France et l'Observatoire des armements.

Les réponses apportées montrent un soutien fort pour faire avancer la reconnaissance du TIAN par le Parlement européen.




<i>Les Républicains</i>	François-Xavier BELLAMY	
Question 1 :		
Question 2 :	Malgré nos très nombreuses sollicitations, nous n'avons pas obtenu de réponses à nos questions, ce que nous trouvons regrettable.	
Question 3 :		

Complément d'informations : Sur la base du programme, nous pouvons lire une volonté de renforcer la « *crédibilité de la puissance nucléaire* » qui a été « *fragilisée* » par la président Macron. À la vue des postures passées sur le sujet du désarmement nucléaire et du TIAN, rien ne laisse présager un quelconque soutien pour agir au sein du Parlement pour faire vivre le TIAN.

De plus à la lecture du Manifesto 2024 « [Notre Europe, un foyer sûr et agréable pour les citoyens](#) » du groupe Parti Populaire Européen (PPE) - ou siègera **François-Xavier Bellamy** et ses eurodéputé·e·s - il est mentionné que :

- « *Le PPE sera toujours aux côtés d'une OTAN élargie et soutiendra pleinement le renforcement de notre alliance. Tout effort européen dans le domaine de la défense doit être intégré et cohérent avec l'OTAN* » ;
- « *Le PPE est le seul parti qui a constamment montré sa volonté de promouvoir une position de défense forte en Europe pour assurer à la fois la dissuasion et la défense* » ;
- « *L'UE, avec les États membres qui le souhaitent, doit s'attaquer aux futurs projets de défense européenne en étroite coopération avec nos partenaires transatlantiques, notamment un bouclier antimissile [...] un bouclier nucléaire européen* ».

Ces éléments laissent comprendre une attitude totalement défavorable au TIAN.

<i>Renaissance</i>	Valérie HAYER	
Question 1 :		
Question 2 :	Malgré nos très nombreuses sollicitations, nous n'avons pas obtenu de réponses à nos questions ce que nous trouvons regrettable.	
Question 3 :		




Complément d'informations : Selon le programme de ce parti, Valérie Hayer à comme « 1er combat » celui de « faire de l'Europe une puissance forte, sûre et indépendante ». Aucune information n'est apportée sur le rôle de la dissuasion nucléaire de la France pour protéger l'Europe.

- On peut cependant relever que le président Macron a ces dernières années fait la promotion d'une « culture stratégique européenne » (discours de la sorbonne, 2017) et multiplié ces derniers mois les expressions sur le rôle de cette force pour protéger l'Europe. Si l'objectif ne semble pas être « un partage » de l'arsenal nucléaire français, le président - donc ce parti politique - cherche à obtenir une expression de soutien sur le rôle de la dissuasion nucléaire française au sein de l'UE.

La candidate **Nathalie Loiseau** (en 5e position dans cette liste) a répondu par ces mots à notre sollicitation : « la question de la dissuasion nucléaire ne relève pas de la compétence de l'Union européenne et donc du Parlement européen. Il n'y a donc pas matière à interroger les candidats aux élections européennes sur une question qu'ils n'auront pas à traiter une fois élus. »

- Sa réponse traduit une volonté de ne pas vouloir comprendre la question ! En effet, celle-ci porte sur un traité (le TIAN) et non sur le rôle de la dissuasion française. Les eurodéputé-e-s votent des résolutions, par exemple de soutien au Traité de non-prolifération. Nous pouvons donc comprendre de sa part et de son groupe un refus de travailler sur une résolution liée au TIAN




Ces éléments laissent comprendre une attitude totalement défavorable au TIAN.

<i>Parti Pirate</i>	Caroline ZORN	
Question 1 :		
Question 2 :	Malgré nos très nombreuses sollicitations, nous n'avons pas obtenu de réponses à nos questions, ce que nous trouvons regrettable.	
Question 3 :		

Complément d'informations :

- Selon le document « [politique de défense et de cybersécurité](#) », il est indiqué que « *les pirates rejettent la prolifération des armes de destruction massive* ». Une affirmation qui peut être partagée par de nombreux acteurs politiques. Mais cet objectif politique apparaît des plus sincère, [puisque depuis janvier 2021](#), « *le Parti Pirate demande à ce que la France ratifie le traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires* ». Il est expliqué « *que l'évolution des conflits nous impose aujourd'hui à repenser notre politique de défense* ».
- Pour ce parti « *que la France signe ce traité serait un geste à la fois fort d'un point de vue symbolique, en étant le premier état étant une force nucléaire à le signer, mais serait aussi une étape importante pour une rénovation complète de notre système de défense, qui doit enfin s'adapter aux nouvelles menaces de notre monde* ».

Ces éléments laissent comprendre une attitude favorable au TIAN. Mais notre Campagne sera vigilante et souhaitera obtenir des preuves concrètes, notamment par la signature de l'engagement parlementaire de Caroline Zorn.

<i>Parti Socialiste-Place Publique</i>	Raphaël GLUCKSMANN	
Question 1 :		
Question 2 :	Malgré nos très nombreuses sollicitations et échange, nous n'avons pas obtenu de réponses à nos questions, ce que nous trouvons regrettable.	
Question 3 :		

Complément d'information : Sur les 337 mesures du programme, il n'y a aucune allusion sur le sujet des « armes nucléaires ». Nous pouvons relever de nombreuses références liées aux sujets défense, avec un objectif de fond : « *bâtir enfin une défense européenne* ». Il apparaît assez surprenant de disposer d'un positionnement aussi fort, tout en évitant d'expliquer le rôle et le futur de la dissuasion nucléaire française dans l'Union européenne. Dans une rare expression sur cette thématique, le candidat a indiqué être en faveur « *d'une réflexion sur l'extension des intérêts vitaux de la France au continent européen* » (émission *Dimanche en politique*, France 3, 12 mai), c'est-à-dire que les forces nucléaires françaises protègent l'Union européenne.

Le candidat **Raphaël Glucksmann**, et ses eurodéputé-e-s, siègera au sein du groupe S&D. Le [Manifesto 2024 du groupe S&D](#) pour les élections européennes indique une volonté de réaliser « *une politique européenne commune de sécurité et de défense forte qui complète l'OTAN* » ; cette alliance militaire ayant une défense qui repose sur la dissuasion nucléaire soit la menace d'emploi d'armes nucléaires.

Ces éléments laissent comprendre une attitude totalement défavorable au TIAN.

LE TRAITÉ SUR L'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES (TIAN) renforce considérablement le tabou mondial contre l'utilisation et la possession d'armes nucléaires, rejetant l'idée que ces armes sont acceptables pour certains. L'histoire démontre que l'interdiction de certains types d'armes favorise les avancées vers leur élimination. Les armes qui ont été interdites par des traités sont de plus en plus considérées comme illégitimes, perdant leur crédibilité politique et par là même les ressources pour les produire. Les entreprises d'armement ont ainsi plus de difficulté à obtenir des fonds pour fabriquer des armes illégales, et ce type d'activité menace gravement leur réputation. Pour respecter ce nouveau droit international, de nombreuses banques (comme la KBC en Belgique ou la Deutsche Bank en Allemagne) et grande institutions financières (comme le fonds souverain de Norvège, le plus important au monde) ont déjà commencé à retirer leurs investissements des entreprises produisant des systèmes d'armes nucléaires.

L'article 1 proscrie de nombreuses activités liées aux armes nucléaires. Les États membres ne doivent jamais développer, tester, produire, acquérir, stocker, transférer, utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires (soit la stratégie de la dissuasion nucléaire). Ils ont aussi l'interdiction d'héberger des armes d'autres États sur leur territoire ou de soutenir ou d'encourager qui que ce soit à se livrer à une de ces activités interdites. Cet article se fonde sur les éléments des conventions interdisant les armes chimiques et biologiques, les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions.

Ce traité comble un vide juridique majeur du droit international. Avant son entrée en vigueur, les armes nucléaires étaient les seules armes de destruction massive qui n'étaient pas soumises à un traité d'interdiction, malgré l'étendue catastrophique et persistante des dommages qu'elles infligent. Alors que le Traité sur la non-prolifération (1968) interdit la fabrication d'armes nucléaires à de nouveaux États, il n'impose pas d'interdiction concernant l'usage ou la possession de ces armes à tous ses États parties.

L'article 4 établit un cadre légal pour la vérification et l'irréversibilité de l'élimination des armes nucléaires et de leurs installations connexes. Aucun autre accord multilatéral ne prévoit un tel cadre. Les États peuvent choisir d'éliminer leurs arsenaux nucléaires avant d'adhérer au TIAN, auquel cas une autorité internationale devra procéder à une vérification indépendante. Ils peuvent aussi choisir d'adhérer au traité et d'éliminer leurs armes selon un plan limité dans le temps. Le traité prévoit aussi un mécanisme permettant de mettre fin à la pratique du déploiement d'armes par un État sur le territoire d'un autre État. L'Agence internationale de l'énergie atomique aura un rôle clé dans ce processus.

Le TIAN est aussi un traité de désarmement dit « humanitaire » avec la présence de **l'article 6** (Assistance aux victimes et remise en état de l'environnement) et de **l'article 7** (Coopération et assistance internationale). En effet, il reconnaît les victimes des explosions nucléaires d'Hiroshima et de Nagasaki, mais aussi celles des plus de 2 000 explosions nucléaires (dont 210 par la France) et l'impact sanitaire et environnemental qu'ils ont provoqués. Cela oblige les États parties d'engager des actions vis-à-vis des personnes et des zones affectées par des armes nucléaires.

Les armes nucléaires ont toujours été immorales. Depuis le 22 janvier 2021, elles sont également illégales avec l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires :








Cet accord historique - adopté aux Nations Unies en 2017 avec le soutien massif de la communauté internationale - constitue le premier traité mondial qui interdit catégoriquement les instruments de guerre les plus destructeurs et les plus inhumains jamais créés.

La paix et la sécurité du continent européen passent par sa dénucléarisation ! Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), entré en vigueur le 22 janvier 2021, est né à l'initiative de la société civile et d'un long processus démocratique réalisé au sein de l'Assemblée générale des Nations unies. Ce traité complète et renforce le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi que celui sur l'interdiction des essais nucléaires. Le TIAN stipule que les armes nucléaires (article 1) sont illégales et propose (article 4) une voie pour engager le désarmement nucléaire. Des États de l'Union européenne (Autriche, Irlande, Malte) ont ratifié cette nouvelle norme internationale. D'autres — Allemagne, Belgique, Danemark, Finlande, Pays-Bas, Suède — ont exprimé leur intérêt en participant aux réunions du TIAN comme États observateurs. Cette dynamique s'est également traduite par un vote massif, à l'ONU (12 octobre 2023) de 25 des 27 États de l'UE en faveur d'une résolution sur « Le lourd héritage des armes nucléaires » qui mentionne explicitement le TIAN et son rôle clé pour assister les victimes et réhabiliter les zones affectées par les essais d'armes nucléaires. **La présence d'une délégation officielle du Parlement européen à la prochaine réunion du TIAN irait dans le sens de l'histoire !**

L'arsenal nucléaire français ne doit pas devenir européen. Depuis le départ du Royaume-Uni (qui compte un arsenal de 230 armes) de l'Union européenne, la France, avec un arsenal de 300 armes, est la seule puissance nucléaire de cette organisation politique. Depuis 1954, dans le cadre de l'OTAN, les États-Unis stationnent une centaine de bombes nucléaires dans 4 États européens Allemagne, Belgique, Italie, Pays-Bas ainsi qu'en Turquie. Le projet d'eupéanisation de la dissuasion nucléaire française serait illégal et proliférant. En effet, l'article VI du Traité sur la non-prolifération (TNP) qui porte sur la négociation du "désarmement" est une obligation juridique contraignante et non un simple objectif. La France agirait ainsi ouvertement contre ce traité dont elle est membre depuis 1992. **Cette dissémination d'armes nucléaires (susceptible d'engendrer des accidents) ouvrirait une boîte de Pandore en termes de prolifération. Et comment critiquer une Russie qui poursuit son déploiement nucléaire en Biélorussie ?**

L'Engagement parlementaire. Les parlementaires ont un rôle vital à jouer dans la promotion de la paix et de la sécurité pour un monde sans armes nucléaires. Ils ont joué un rôle important dans la réalisation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous demandons maintenant leur aide à travers cet Engagement pour promouvoir ce traité et encourager la signature et la ratification de celui-ci par leurs États respectifs. Un Engagement coordonné par notre Campagne ICAN : *« Nous, les parlementaires soussignés, accueillons chaleureusement l'adoption du Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires le 7 juillet 2017 comme une étape importante vers la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous partageons la profonde préoccupation exprimée dans le préambule face aux conséquences humanitaires catastrophiques qui résulteraient de toute utilisation d'armes nucléaires, et nous reconnaissons le besoin qui en découle d'éliminer ces armes inhumaines et abominables. En tant que parlementaires, nous nous engageons à travailler à la signature et la ratification de ce traité historique par nos États respectifs, car nous considérons que l'abolition des armes nucléaires est un bien public mondial de premier ordre et une étape essentielle pour promouvoir la sécurité et le bien-être de tous les peuples. »* **Déjà 34 parlementaires français.e.s ont signé cet Engagement.**

 icanfrance.org - 187 montée de choulans, 69005 Lyon -  coordination@icanfrance.org -  @ICAN_France

 ICAN France - Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires -  @ICAN_France

Dessins Aymerick Paccoud @pag_aye - Imprimé par nos soins - mai 2024 - ne pas jeter sur la voie publique